

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNÉE D'APPELES DU SNU

EXEMPLARITÉ, INTEGRITÉ ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

Direction ou service : Rectorat académie de Rennes

DIRECTION DES SERVICES ACADEMIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE/ SERVICE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS
 DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (22)

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

- Poste vacant Poste susceptible d'être vacant Création

Date de prise de fonction : **du 8 au 25 février 2022.**

Le temps de travail de l'encadrement est réparti de la manière suivante (20 jours travaillés et 4 jours de repos compensateurs):

- Formation et préparation du site du séjour: 5 jours, semaine 6,
- Séjour de cohésion : 15 jours **du 13 février au 25 février 2022 (en hébergement 24/24h sur site),**

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service :	DIRECTION DES SERVICES ACADEMIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE/ SERVICE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS
Adresse :	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (22)

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE DE VOLONTAIRES A ENCADRER : 11 APPELES DE 15 A 17 ANS

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

VACATIONS, OBLIGATION DE PRESENCE (24H/24H) PENDANT LE SEJOUR DE COHESION (HEBERGEMENT ET PENSION COMPLETE FOURNIE)

TENUE OBLIGATOIRE POUR L'ENCADREMENT

REMUNERATION : **Forfait journalier brut de 68,90 €.**

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- une phase d'engagement volontaire de minimum 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Dans chaque région académique, un ou deux centres d'hébergement abritera un séjour de cohésion en février 2022. Ce séjour sera dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Il est appuyé dans ses fonctions par deux adjoints : pédagogique et d'encadrement.

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 11 filles ou de 11 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 2 au sein de compagnies mixtes. Un cadre formé et expérimenté assisté d'un adjoint encadre chacune des compagnies et est désigné comme chef de compagnie.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 2 OU 3 MEMBRES DE DIRECTION, 4 CADRES DE COMPAGNIE, 8 TUTEURS ET 88 JEUNES APPELES.

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le tuteur est le premier cadre de contact des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés
 - Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
 - Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
 - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements
3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échange démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités
4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE**TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU****CONNAISSANCES**

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse (être âgé, de préférence de plus de 21 ans)
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, capes,...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPETENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- pour certains: expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

**Pour toute candidature,
Réponse impérative avec CV et lettre de motivation jusqu'au 23 janvier 2022 inclus,
auprès des services départementaux Jeunesse, Engagement et sports
merci d'adresser votre candidature par mel à la DRAJES : ce.drajes.snu@ac-rennes.fr**